



Compte rendu du CST du 14 mars 2025

Le 14 mars 2025, le Comité Social Territorial s'est tenu vendredi 14 mars 2025, en présence de l'élue Mme Kouassi, de la DFPE et des organisations syndicales représentatives à la DFPE.

Plusieurs sujets ont été abordés :

Pérennisation de la participation des assistantes maternelles au regroupement

A partir de l'été 2025, les assistantes maternelles n'accueillant pas d'enfants seront obligées d'aller travailler en EAPE, elles ne compteront pas dans le ratio et auront un.e tutrice. Le SUPAP-FSU n'est pas favorable à cette mesure. Ces temps sans enfants leur permettaient de pouvoir réajuster leur appartement, nettoyer les jeux, préparer des activités...



Projet d'ouverture d'un CFA pour former au diplôme d'AP

Le SUPAP FSU pense que la création d'un Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture par voie d'apprentissage est globalement une bonne initiative mais nous restons vigilantes sur quelques points. Il faudra que la DFPE fasse des efforts de bienveillance avec un management moins infantilisant et qu'elle leur donne une prime équivalente à la prime d'installation pour pallier cette profonde injustice.

Plan de formation 2025



L'accès à la formation, est l'un des arguments phare de la DFPE pour attirer les candidat.es.

Le SUPAP-FSU a dénoncé le trop peu de places financées pour les formations diplômantes : 120 places en scolarité d'AP, 20 places en scolarité d'EJE, 15 places en scolarité d'IDE, 5 places en scolarité puéricultrice, 7 places en scolarité Cadre de Santé.

Il a dénoncé également la validation par la N+1 des formations ou d'entrée en formation. Pour le SUPAP-FSU, seul.e l'agent.e doit être décisionnaire de son évolution de carrière. Il a demandé que des formations informatiques soient automatiquement proposées à tous les agent.es DFPE de façon annuelle.

Reprise de la gestion de la crèche Villa Marcès par la DFPE



Suite à des difficultés de gestion, la DFPE ne renouvelle pas son contrat avec les Petits Chaperons Rouges pour la structure Villa Marcès 11ème.

Pour le SUPAP-FSU, l'accueil des jeunes enfants ne devraient pas être laissé aux entreprises privées à but lucratif. Les derniers ouvrages tels que les Ogres dénoncent les pratiques effrayantes. C'est pourquoi notre organisation syndicale demande la reprise par la DFPE de tous les EAPE qui sont en délégation de service public.

Bilan de l'activité disciplinaire 2024 à la DFPE



Le SUPAP-FSU demande que lors des entretiens disciplinaires ce soit une coordinatrice d'un autre secteur qui soit présente pour plus de neutralité.

Nous pensons qu'avec des formations, un travail d'équipe renforcé, des échanges sur les pratiques professionnelles et des effectifs adaptés nous aurions beaucoup moins d'erreurs et de fautes.





Plan égalité et inclusion

La DFPE s'engage dans un plan égalité et inclusion qui reste encore trop timide.

Lutter efficacement contre les discriminations, et favoriser la conciliation vie pro/vie privée doit commencer par le respect de la vie privée, l'arrêt des changements d'horaire, la réponse rapide pour la validation des congés et le remplacement systématique de tous les congés maternité.

Le SUPAP demande la mise en place d'ASA pour toutes les professionnelles ayant des symptômes incapacitants en lien avec les règles, la pré-ménopause et la ménopause.

Le SUPAP-FSU demande la reconnaissance des pénibilités de nos métiers qui sont la cause de TMS et d'inaptitudes par la mise en place de la semaine de 32H ou par l'augmentation de sujétion de nos métiers.

Le SUPAP-FSU demande la mise en place d'une commission sur l'égalité et l'inclusion.

Lors de l'instance, l'administration a répondu à quelques demandant ou interrogations:

Qu'en pense le Supap Fsu :

- La DFPE n'octroiera pas d'ASA pour le pont de l'ascension, d'après elle les agents ont des CA et RTT pour cela !
•••••••• Pour le Supap Fsu, un ASA pour le pont de l'ascension serait amplement justifié et au vu de l'investissement des agents de la DFPE du au manque très important de personnel.
- La DFPE maintiendra le dispositif pour les assistantes maternelle de travailler dans les crèches lorsqu'elles n'auront pas d'enfant, par soucis d'équité.
•••••••• Pour le Supap Fsu, les jours durant lesquels les assistantes maternelles n'ont pas d'enfants leur permet de réajuster leur espace de travail, de nettoyer, de trier les jeux et de préparer des activités.
- La DFPE refuse de donner une prime équivalente à la prime d'installation aux anciens contractuels car d'après elle, la réglementation l'interdit. Elle annonce l'ouverture du CFA fin avril 2025.
••••~•~• Pour le Supap Fsu, la prime d'installation peut être remplacée par une prime équivalente, IFSE exceptionnelle, prime d'attractivité comme cela c'est déjà fait.
- La DFPE laissera la validation des formations à la N+1 pour une première sélection. Cependant, en cas d'avis défavorable le dossier sera tout de même étudié par leur service.
••••~•~• Pour le Supap Fsu, les démarches et les examens de sélection sont des gardes fou qui démontrent la motivation et la capacité de l'agent à suivre la formation.
- La DFPE a annoncé mettre fin au dispositif "mobilité Au fil de l'eau" à partir de septembre 2025.
••••~•~• Le Supap Fsu, est très inquiet de l'arrêt de ce dispositif, car il bloquerait les agents en souffrances dans leur EAPE pendant un an.
- L'élue Mme Kouassi a annoncé que les agents de la DFPE étaient doublement prioritaire pour les places de leurs enfants en crèche.
••••~•~• Le Supap Fsu, est très satisfait de cette annonce mais nous attendons maintenant la mise en pratique. N'hésitez pas à nous faire remonter tous refus de place en crèche, nous lui transmettrons.

La plupart de nos questions sont restées sans réponses, et les réponses fournies sont largement en dessous des besoins réels des agents.

